



Questionnaire concernant les élections communales 2020.

Commune de Gometz le Châtel

Liste : Madame Lucie Sellem

1. Environnement

1.1 Votre programme fait référence à la **protection de l'environnement**, que proposez-vous concrètement comme actions de protection et avez-vous des projets d'aménagement ou d'amélioration de l'existant? Quels sont-ils ?

La protection de l'environnement, les actions en faveur de la biodiversité et de la lutte contre le réchauffement climatique sont considérées dans notre programme comme des valeurs transversales, donc appliquées de façon systématique dans tous les domaines, de l'urbanisme à l'éducation en passant par l'évènementiel, l'animation périscolaire, le cadre de vie Nous respecterons au cours de ce mandat les objectifs fixés par notre PLU tels que délibérés en 2016 : pas d'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation, protections de l'ensemble des zones naturelles, trames vertes et bleues, protection des terres agricoles et des zones humides. Les seuls projets d'aménagement se situent en zone urbaine et sont essentiellement dictés par notre carence SRU actée par arrêté préfectoral. Ceux en cours sont le « 14 route de Chartres » (9 logements en PLAI), les « Hauts des Vignes » (2 fois 10 logements en PLAI, une maison médicale, une boulangerie bio traditionnelle) et un projet de pension de famille de 20 chambres route de Chartres. Nous poursuivrons les travaux déjà engagés en faveur de l'amélioration thermique des bâtiments communaux. Concernant la gestion des eaux, le zéro phyto est déjà en place sur l'ensemble des espaces communaux. Les 2/3 des terres agricoles du plateau sont en bio. Nous travaillons à l'installation de nouveaux agriculteurs pour développer les circuits courts, l'agriculture bio, la re-mise en place de haies et de noues sur le plateau. Nous devons engager, en lien avec la CPS et la Chambre de l'agriculture, un travail avec les agriculteurs concernant la rétention des eaux de pluies sur leurs parcelles. Le schéma de ruissellement lancé par la CPS devrait nous donner des orientations en ce sens.

1.2 Risques environnementaux sur la commune ? Que proposez-vous pour les réduire ?

Les principaux risques environnementaux sont des risques d'inondations en fond de vallée liés aux ruissellements lors des fortes pluies et aux rejets des terres agricoles drainées. Nous devons engager, en lien avec la CPS et la chambre de l'agriculture, un travail avec les agriculteurs concernant la rétention des eaux de pluies sur leurs parcelles. Le schéma de ruissellement lancé par la CPS devrait nous donner des orientations en ce sens.

1.3 L'urbanisation proposée de la ville peut-elle s'inscrire concrètement dans le cadre de la protection de l'environnement et de la sécurité selon vos projets? Comment ?

L'urbanisation sera encadrée par les objectifs de notre PADD, validé lors de l'approbation de notre PLU fin 2016 et s'inscrit dans un cadre de protection forte : préservation de l'ensemble des espaces naturels, des zones humides, des terres agricoles, urbanisation future restreinte aux zones urbaines existantes, rétention des eaux pluviales à la parcelle, protection des fonds de parcelles en zone pavillonnaire, limitation de l'imperméabilisation des sols.

1.4 La nouvelle compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI), attribuée aux EPCI à fiscalité propre, doit selon les textes permettre d'assurer une meilleure gestion locale de l'eau tout en permettant de réduire le nombre de structures porteuses. Dans ce cadre, la CPS est la référente.

1.4.1 Quelle articulation propose la CPS et les communes et quel sera votre positionnement dans le domaine de l'eau.

Compétence confiée par la CPS au SIAHVY

Articulation à 2 niveaux : représentation de la commune dans la commission ad hoc à la CPS ainsi qu'au conseil syndical, mais aussi en contribuant au suivi des actions communales du syndicat à travers l'instance communautaire qui pilotera le syndicat.

1.4.2 Quelle sera votre action particulière concernant la partie GEMA.

Poursuite du zéro phyto sur le domaine communal, actions de sensibilisation pour les particuliers, protection des zones humides.

1.4.3 Quelle sera votre action particulière concernant la partie PI

Actions à mener avec la CPS, la Chambre de l'agriculture, le SIAHVY pour faire aboutir des projets de restauration des zones humides, re-méandrage, création de zones d'expansion de crues ou de rétention (à Gometz Barratage, Grands Près), schéma de ruissellement, rétention sur le plateau des eaux de ruissellement agricoles

2 . Eau potable

- Avez-vous des projets sur ce sujet ?

oui	non
------------	------------

- Si oui lesquels

Compétence portée par la CPS. Mise en place des compteurs communicants. Mise en place de régulateurs de pression dans le quartier des Bigarreux. Les projets de réfection des canalisations d'eau potable seront étudiés en lien avec les projets de réfection des voiries.

3. Eaux de ruissellement et eaux de pluie

Que proposez-vous concrètement

- pour gérer les arrivées et les envois des **eaux de ruissellement** sur la commune ?

Les eaux de ruissellement proviennent essentiellement des drains agricoles du plateau. Dans les suites du schéma de ruissellement lancé récemment par la CPS, un travail sera nécessaire avec les agriculteurs via la CPS et la Chambre de l'agriculture pour mettre en place des rétentions sur le plateau (haies, fossés...)

- pour les **eaux de pluie** ?

Rétention à la parcelle demandée dans les nouveaux permis de construire. Réfection des canalisations d'eaux pluviales en lien avec les chantiers de voiries. Poursuite des contrôles de conformité (Régie de Palaiseau) et accompagnement des propriétaires pour les mises aux normes.

4. Zones de rétention et bassins réalisés

Quel est votre programme

- pour la mise en place dans les secteurs non pourvus

En lien avec le SIAHVY, poursuite des projets de renaturation de l'Angoulême et création d'un bassin de rétention au Barratage, reméandrage et aménagement du bassin des Grands Près.

- l'entretien régulier des bassins

Pour ceux gérés par le SIAHVY (Grands Près, Barratage, Armand), le syndicat en assure l'entretien, pour ceux gérés par la commune (bassin des Hauts des Vignes et de Grivery) la Régie de Palaiseau en assure la surveillance et l'entretien si nécessaire 1 fois / mois. L'entretien du bassin du CD 35 est assuré par le CD 91.

- l'entretien régulier des berges de l'Yvette et des affluents

Assuré par le syndicat. En zones privées, les particuliers, à qui revient l'entretien, sont conseillés par le SIAHVY.

5. Assainissement

5.1 - Des recherches de conformités de branchements des eaux ont été instituées depuis de nombreuses années sur la commune.

Cela vous semble

Indispensable	Réglementaire	Inutile	Gaspillage financier	Ne se prononce pas
+	+			

* plusieurs réponses possibles

Nombres de contrôles de conformité Gometz le Châtel (1100 logements)

- 2018 : 41 contrôles, 11 non conformités suivies
- 2019 : 40 contrôles, 7 non conformités suivies

Nous sommes dans l'attente du tableau mis à jour par la Régie de Palaiseau des non conformités restantes.

5.2 - Eaux Claires Permanentes Parasites et Eaux Météoriques dans les réseaux des eaux usées, eaux usées dans les eaux pluviales.

Quel est votre programme de correction ?

La première tranche de notre SDA est réalisée. Nous sommes dans l'attente d'une mise à jour pour prioriser la suite des interventions (canalisation d'assainissement en zones privées difficilement accessibles aux engins de travaux). Cette mise à jour sera lancée par la CPS porteuse de la compétence assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020. Par ailleurs, des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées peuvent être envisagés après contrôles des canalisations au fur et à mesure des travaux de voirie. Poursuite des contrôles de conformité, systématiques à chaque vente, en cas de travaux de voirie, et sur des secteurs préférentiels si besoin, puis accompagnement des propriétaires pour la mise aux normes.

5.3 - Qualité des réseaux d'assainissement eaux usées.

Que proposez vous contre les débordements récurrents chez les habitants et dans l'environnement ?

Poursuite de la réfection du réseau assainissement selon SDA mis à jour. Lancement des chantiers sur le collecteur intercommunal, à la demande des villes de Bures et Gometz. Mise aux normes des propriétaires dans les secteurs fléchés par des dysfonctionnements.

6. Contrôles et certifications

Que proposez-vous concrètement pour l'ensemble des données référencées ci dessus ?

Contrôles ARS pour l'eau potable

Pour l'assainissement, nos contrôles de conformité sont effectués et suivis par la régie de Palaiseau, l'assainissement non collectif par le SPANC.

7. Travail collégial avec les Associations.

Quel est votre programme ?

Notre objectif sera toujours la mise en avant d'un travail participatif en toute transparence avec les associations, la CPS et le SIAHVY.

8. Informations réglementaires des Habitants concernant la protection contre les risques.

Stratégies réglementaires et autres.

Les riverains concernés par le risque inondation, notamment depuis les épisodes de débordements de 2018, sont informés des risques et incités à se protéger par des mesures individuelles mais également en se tenant informés via les systèmes d'alerte du SIAHVY. Les alertes sont également relayées sur tous les supports d'information de la commune. La commune a également mis en place dernièrement un Plan de Sauvegarde Communale dans lequel le risque inondation est intégré.

V.Y.F. vous remercie pour votre participation. Les réponses seront diffusées aux adhérents.